

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 11 décembre 2017

Page 1 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE ONZE DECEMBRE

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 29 novembre 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE PERSAN (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis rue Hadancourt cadastré section AN numéros 204 lieudit « 1 rue du Pont de la Soie » pour 54 a 98 ca et 205 lieudit « 1 rue du Pont de la Soie » pour 48 a 95 ca, ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété publié le 20 février 2009 volume 2009 P numéro 1147, portant sur les lots suivants sis 16 rue du Pont de la Soie :

- LOT NUMERO MILLE SIX CENT UN (1601) : dans le bâtiment P, au rez-de-chaussée, un appartement comprenant entrée, séjour, cuisine, dégagement, trois chambres dont deux avec placard, salle de bains, wc, terrasse, jardin, ainsi que les 127/10.000èmes des parties communes générales ;

Constat du 11 décembre 2017

Page 2 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- LOT NUMERO MILLE SIX CENT SIX (1606) : dans le bâtiment P, au rez-de-chaussée, un garage portant le numéro 2155 ainsi que les 10/10.000èmes des parties communes générales ;
- LOT NUMERO MILLE SIX CENT DIX (1610) : à l'extérieur, un emplacement de parking, ainsi que les 4/10.000èmes des parties communes générales.

Lesdits biens appartenant à Madame Kungienda Elisabeth Solange NKIDIKA suivant acte en date du 8 décembre 2009 publié le 22 janvier 2010 volume 2010 P numéro 581.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 16 rue du Pont de la Soie à PERSAN (Val d'Oise), rez de chaussée, porte 1606,

Où étant ce jour sur place à 15 heures 30, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Personne ne répondant à mes appels, j'ai fait procéder à l'ouverture forcée des portes, lesquelles ont été refermées à la fin de mes opérations.

Les lieux sont visiblement occupés une personne dénommée M. MONGO MBULAMWU, plusieurs documents visibles sur place le laissant supposer, même si le nom ne figure pas sur la boîte à lettres, laquelle déborde de courrier non distribué.

Les lieux consistent en :

- un appartement au rez de chaussée, porte 1606, composé d'une entrée, une salle de séjour/cuisine, une salle de bains, un WC, et trois chambres, le tout ouvrant sur un jardinet;
- un garage ;
- et un emplacement de parking ;

L'immeuble, construit depuis moins de dix ans, présente des façades parfait état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en parfait état.

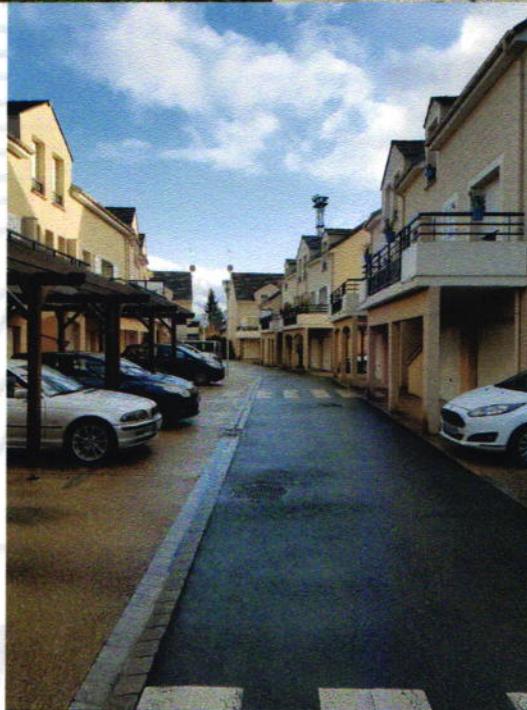
Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en parfait état.

Constat du 11 décembre 2017

Page 3 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Le Syndic de la copropriété est le suivant :

ATRIUM GESTION
4 rue d'Argenson 75008 Paris
Tel : 01.56.59.25.25

Constat du 11 décembre 2017

Page 4 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une entrée:**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.



- **Le séjour/coin cuisine en porte gauche :**

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Trois portes fenêtres à double vitrage et châssis PVC ouvrant sur un jardinet ;
- Un coin cuisine avec évier en inox et placards de rangement



Constat du 11 décembre 2017

Page 5 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Les WC dans l'entrée:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol est en bon état, ainsi que les peintures murales.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC ;



- **La salle de bains :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Constat du 11 décembre 2017

Page 6 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo.
- Un point lumineux ;



- **La chambre face dans l'entrée:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à double vitrage et châssis PVC ouvrant sur le jardinet.

Constat du 11 décembre 2017

Page 7 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **La chambre face droite dans l'entrée:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à double vitrage et châssis PVC ouvrant sur le jardinet.



Constat du 11 décembre 2017

Page 8 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **La chambre fond droite dans l'entrée:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à double vitrage et châssis PVC ouvrant sur le jardinet.



L'ensemble de l'appartement est chauffé par des convecteurs électriques.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 11 décembre 2017

Page 9 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

